Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1776

Artikel: Le bâtiment retrouve la sérénité : un rappel des enjeux qui ont amené la

patronat à revenir au partenariat social

Autor: Schwaab, Jean Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012463

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

économiques ou juridiques, risque de crédit, de change, de liquidité, de règlement, de marché, d'actionnnaire ou de créancier» (Le Temps, 14.4, p. 27). Ce message alarmiste mérite évidemment décodage. Son émetteur se met à couvert, ses destinataires savent à quoi s'en tenir. L'un et l'autre spéculent sur le fait que le véritable risque, celui de la vie et pas de la bourse, est assumé par d'autres.

L'évasion fiscale plombe le développement des pays pauvres

Elle représente un multiple de l'aide publique, et les banques suisses, notamment, en profitent

Jean-Daniel Delley (16 avril 2008)

Plusieurs organisations helvétiques font signer une pétition pour que soit augmentée à 0,7% du PNB l'aide suisse au développement. Une pression nécessaire quand on sait que cette aide n'est pas épargnée par les mesures d'économies budgétaires. La Suisse, avec 1,68 milliards de \$ (2007) – 0,37% de son PNB –, ne pointe qu'au 12ème rang des 15 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

On peut bien sûr discuter de la pertinence d'un tel critère qui ne tient pas compte de la qualité de l'aide. Mais il est un phénomène plus déterminant

encore qui plombe le développement des pays pauvres: l'évasion fiscale. Les estimations sont certes peu précises, mais l'ordre de grandeur représente un multiple des sommes consacrées à l'aide par les pays riches. Global, le périodique d'alliancesud, la communauté de travail des principales organisations suisses d'aide au développement, cite l'évaluation d'un expert du Réseau international pour la justice fiscale (www.taxjustice.net): un flux annuel d'argent non déclaré entre 1'000 et 1'600 milliards de \$, dont la moitié en provenance des pays en

développement. Une partie non négligeable de ces fonds sont déposés en Suisse, protégée par le secret bancaire, puisque l'évasion fiscale n'est pas considérée chez nous comme un délit de caractère pénal.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) conduit actuellement une campagne de sensibilisation contre le travail au noir en affichant le slogan «L'argent au noir sent mauvais». L'argent de l'évasion fiscale, qui prive les budgets des pays pauvres des moyens nécessaires à leur développement n'a-t-il pas d'odeur?

Le bâtiment retrouve la sérénité

Un rappel des enjeux qui ont amené la patronat à revenir au partenariat social

Jean Christophe Schwaab (20 avril 2008)

Sauf retournement de situation, le secteur principal de la construction en aura bientôt fini avec son vide conventionnel. La deuxième médiation entre syndicats et Société suisse des entrepreneurs (SSE) est parvenue à un résultat, qui semble cette fois convenir à Werner Messmer; le président de la SSE a promis de le

défendre devant sa base. Laquelle avait rejeté le résultat précédent, mais il faut dire que le patron des entrepreneurs avait lui-même savonné la planche du compromis. Ce conflit de branche faisait peser plusieurs menaces sur l'économie suisse. La première, celle d'un émiettement des conventions collectives de travail (CCT). Pour palier le vide conventionnel, syndicats et patrons genevois, tessinois et vaudois ont conclu des CCT cantonales. Et les partenaires sociaux bernois se sont entendu sur des salaires minimaux cantonaux, pour éviter la sous-enchère, alors que la commission tripartite zurichoise a fait le choix du libre marché et toléré des salaires de 10% inférieurs aux minima de la CCT caduque. Si le vide conventionnel avait persisté au niveau national, CCT et accords cantonaux se seraient multipliés, rendant la tâche difficile aux entreprises, souvent actives dans plusieurs cantons, aux travailleurs, qui auraient été confrontés à des conditions de travail et de salaire différentes en fonction

de leurs lieux d'activité, et aux partenaires sociaux, qui auraient dû multiplier les négociations. Et renoncer durablement à une CCT nationale.

Ensuite le risque de radicalisation des organisations patronales. Les principales entreprises du secteur, dont les grands chantiers sont faciles à bloquer en cas de conflit collectif et qui comprennent mieux l'importance de la stabilité de la branche, s'opposaient à la dénonciation de la CCT et souhaitaient une sortie rapide de la crise. Mais elles étaient minorisées par une frange plus radicale de la SSE, composée surtout de petits patrons alémaniques proches de l'UDC. Et de plus en plus hostile à la négociation collective, percue comme une entrave aux affaires, voire un diktat. Si cette faction parvenait à ses

fins et torpillait une importante CCT, le partenariat social pourrait en être durablement affecté dans de nombreuses branches.

L'Europe enfin. Sans CCT dans ce secteur sensible qu'est la construction, les syndicats auraient été très tentés de prôner le non au renouvellement des accords bilatéraux et d'entraîner de nombreux salariés suisses sur le front du refus. Ce qui, conjugué aux attaques des nationalistes de tout poil, avait de fortes chances d'hypothéquer le maintien et la poursuite de la voie bilatérale. Mais la conclusion de l'accord ne saurait autoriser les syndicats à se reposer sur leurs lauriers. La votation approchant à grands pas, ils doivent désormais prendre clairement position, et surtout convaincre leurs troupes.

CFF Cargo, la mission impossible

Pour changer de l'avis de l'expert, celui de l'amateur éclairé

André Gavillet (20 avril 2008)

L'article qui suit est du journalisme ingénu. C'est-àdire que l'auteur n'est en aucune mesure un expert du sujet. L'ingénuité consiste à décrire comment un thème, imposé par l'actualité, se révèle au profane. Peut-être y a-t-il quelque vérité que découvre le regard neuf. La méthode appliquée à CFF Cargo aboutit à un jugement sans équivoque. Dans les données actuelles, CFF Cargo est condamné à une mission impossible.

La logistique

La SNCF a un nouveau patron, M. Pepy. Il a marqué sa prise de responsabilité en prenant la majorité complète d'une filiale, Geodis, spécialisée dans la logistique et le transport routier, et le 75% d'un opérateur allemand, ITL (Import Transport Logistik). Car son ambition est de parier sur le développement du fret. Or le fret, ce n'est pas seulement des wagons et des conteneurs, soit les jambes,

mais encore la tête, qui pour le client, où qu'il soit, organise en utilisant tous les modes de transport (aérien, maritime, routier, ferroviaire) la livraison d'une marchandise dans le délai prescrit. Pour développer le fret, il faut être en mesure d'offrir un service complet. Or CFF Cargo a ébranlé tout un canton, et même le pays, en prétendant soigner ses jambes hydropiques, mais n'est-ce pas la tête logistique qui est trop faible?